

La LETTRE DE L'EAU

NUMÉRO 02



ÉDITO

La régie de l'Eau d'Epernay Agglo Champagne assure au quotidien la gestion de tout le cycle de l'eau potable, de la production à l'acheminement jusqu'au robinet, en passant par l'assainissement. En parallèle, elle améliore régulièrement les services qu'elle rend à ses abonnés.

De nouveaux services de proximité

Le nouveau portail web, qui vient d'être mis en ligne, est plus fonctionnel et destiné à transmettre une meilleure information aux abonnés avec de nouvelles fonctionnalités pour les différentes démarches administratives. Quant au personnel de la régie de l'Eau, celui-ci se déploie désormais sur tout le territoire pour assurer une plus grande proximité avec les usagers, notamment lors d'interventions urgentes. Enfin, l'accueil des usagers a également été pris en compte. L'espace d'accueil, situé à l'Hôtel de Communauté d'Epernay Agglo Champagne, sera bientôt réaménagé et offrira ainsi un cadre moderne et plus confidentiel pour l'accueil des abonnés.

Des millions d'euros investis pour la rénovation des réseaux

Grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, nous allons continuer à investir dans la rénovation de nos réseaux d'eau et d'assainissement. En effet, en 2025, plus de 10 millions d'euros y seront consacrés. Chaque année, l'Agglo maintient un haut niveau d'investissement pour la rénovation de ses réseaux afin de proposer, aux usagers et aux communes, une qualité de l'eau optimale.

Moins de fuites, moins de gaspillage !

Epernay Agglo Champagne se concentre également sur la recherche quotidienne de fuites d'eau. Depuis deux ans, nous avons ainsi économisé 350 000 m³ d'eau. Ce travail minutieux contribue à préserver l'eau du territoire pour les années à venir, et ce, dans un contexte de changement climatique qui n'a jamais été aussi présent.



Franck LEROY

Président d'Epernay
Agglo Champagne

MISE EN LIGNE DU NOUVEAU PORTAIL D'ABONNÉ : CE QUI CHANGE

L'année 2025 marque une nouvelle étape importante dans l'amélioration des services proposés par la Régie de l'Eau. Un tout nouveau portail d'abonné est désormais en ligne, offrant de nombreuses fonctionnalités pour faciliter vos démarches et assurer une gestion simplifiée de votre compte :

- sécurisation des données personnelles des abonnés ;
- accès aux consommations pour un suivi des consommations journalières ;
- demande d'abonnement dématérialisé ;
- paiement en ligne via payfip ;
- possibilité d'adhérer à la e-facture ;
- possibilité d'accès à des documents du service (qualité de l'eau...) ;
- suivi et traçabilité de vos demandes ;
- accès à plusieurs contrats à partir d'un compte.



Bienvenue sur votre espace abonné !

Ce portail vous permet d'accéder à l'ensemble des informations de votre (vos) contrat(s) et de vos informations personnelles en quelques clics. Ce portail est accessible en ligne 24h/24.

Pour accéder à cet espace abonné, vous devez tout d'abord créer votre compte.

La création de votre compte va se faire en 2 temps :

- Ouverture d'un espace personnel sécurisé : indiquez votre adresse mail et choisissez votre mot de passe puis cliquez sur « M'inscrire »
- Affiliation de votre contrat d'abonnement à votre espace abonné : saisissez le numéro de votre contrat et le mot de passe indiqués sur votre (vos) facture(s).

ou

- Demande de souscription de contrat (dans le cas d'un nouvel emménagement)

[A quoi sert ce portail ?](#)

[Contacter le service des eaux](#)

COMMENT SE CONNECTER AU PORTAIL WEB :

- copier ce lien <https://regie-eau.epernay-agglo.fr/public> ou scanner ce **QR code** puis créer un compte en se munissant de sa dernière facture afin de récupérer le code qui permettra de rattacher le contrat à son compte ;
- aller sur www.epernay-agglo.fr (Services et démarches/ Eau et assainissement/ Accéder à votre espace personnel)



L'actu de la Régie de l'Eau

1. La Régie déploie ses équipes sur tout le territoire

Depuis le 1^{er} décembre 2024, la régie de l'Eau prend en charge l'ensemble des interventions sur le territoire avec ses propres équipes. Cependant, certains contrats de prestations demeurent, notamment pour les interventions sur le terrain, en renfort d'un de nos agents.

2. Nouvel espace d'accueil à Épernay

Un tout nouvel espace d'accueil sera aménagé à l'Hôtel de Communauté d'Épernay Agglo Champagne. Prévu cette année, ce projet offrira un cadre plus agréable et moderne pour l'accueil des abonnés. Chacun pourra ainsi bénéficier d'un service plus fluide et d'un accueil optimisé pour toutes les demandes.

3. Télérelève : encore 2 800 compteurs à changer

La télérelève des compteurs d'eau avance. Si vous n'êtes pas encore équipé de la télérelève, vous pouvez contacter la Régie de l'Eau pour organiser le remplacement de votre compteur dans les plus brefs délais.

4. Alerte fuite : nouvelle procédure d'information

Afin d'optimiser la gestion des fuites, une procédure d'alerte sera mise en place dès cette année, pour informer l'utilisateur en cas de détection de fuites grâce à la télérelève. Celui-ci sera ainsi averti rapidement et pourra prendre les mesures nécessaires.



Tout savoir sur votre facture !

1. Remboursement des factures : seuil de 20 € pour la déduction

Pour faciliter le règlement des factures, une nouvelle procédure de remboursement est mise en place. Si le solde de votre facture est positif et supérieur à 20€, le remboursement sera réalisé dans les 2 mois (sur demande). En dessous de ce seuil, le remboursement sera réalisé dans l'année ou déduit de votre prochaine facture.

2. Sécurisation et modalités de paiement des factures

Afin de sécuriser et de simplifier le règlement des factures, la Régie de l'Eau met plusieurs options de paiement à disposition des usagers :

- mensualisation sur 9 mois : paiement anticipé de la facture, ajustable en fonction de vos besoins ;
- prélèvement en 2 fois : pour le paiement du solde de votre facture.

Vous pouvez également régler votre facture via le nouveau portail pour les abonnés, par virement ou en consultant la liste des autres modes de paiement indiqués au dos de votre facture.

3. Nouvelle politique de paiement (obligation légale)

Il n'est plus possible de payer le solde de sa facture sur 3 mois. Désormais, le paiement de ce solde ne pourra être effectué que sur les 2 mois après réception de sa facture.

4. Fin de l'harmonisation des tarifs de l'eau et de l'assainissement

L'année 2025 met fin à l'harmonisation tarifaire instaurée en 2022. L'ensemble des abonnés sera soumis au même tarif. Les tarifs, corrigés en 2024 pour tenir compte des surcoûts liés à l'inflation, ne seront pas révisés, hormis l'harmonisation tarifaire.

5. A savoir !

Le service public de l'eau est soumis à une réglementation qui impose à la Régie de percevoir les paiements dans les 60 jours suivant l'émission de la facture. Passé ce délai, les factures seront transmises en impayé à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), qui se chargera du recouvrement. Si vous rencontrez des difficultés pour régler vos factures, la Régie de l'Eau est à votre disposition pour vous accompagner. Vous pouvez la contacter par email, téléphone, ou vous rendre directement aux accueils de la Maison de Communauté à Blancs-Coteaux (Vertus) ou à l'Hôtel de Communauté d'Épernay Agglo Champagne.



L'ACTU DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

NOUVELLES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (AESN)

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) a remplacé l'ancien système de redevances par 3 nouvelles redevances. Elles sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2025 et sont visibles sur votre facture (voir ci-contre).

Trois nouvelles redevances apparaissent sur la facture des usagers :

- **redevance pour la consommation d'eau potable :** appliquée sur les volumes d'eau consommés ;
- **redevance de performance des systèmes d'assainissement collectifs :** appliquée sur les volumes d'assainissement rejetés.
- **redevance pour la performance des réseaux d'eau potable :** appliquée sur les volumes d'eau consommés ;

Elles sont liées aux actions de préservation de la ressource en eau et à l'amélioration de la performance des infrastructures de l'Agglo.



L'AESN est le 1^{er} soutien financier pour les travaux réalisés par Epernay Agglo Champagne

Facture réelle n° 2025-01 / 474 du 20/03/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	15		28/02/2025	244			353	109
Consommation totale relevée								
109								
Consommation facturée (m3)								
109								
Détail de votre facture								
	Prix au	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
Distribution de l'eau								
Abonnement Eau	2024		12 mois	42,42000	42,42	2,33 (5.5%)	44,75	
Part Exploitation Eau	2024	1 à 80	80 m3	0,44090	35,27	1,94 (5.5%)	37,21	
Part Exploitation Eau	2024	81 à 87	7 m3	0,48490	3,39	0,19 (5.5%)	3,58	
Part Exploitation Eau	2025	88 à 109	22 m3	0,48490	10,67	0,59 (5.5%)	11,26	
Part Investissement Eau	2024		109 m3	1,21100	132,00	7,26 (5.5%)	139,26	
Collecte des eaux usées								
Abonnement Assainissement	2025		12 mois	46,88000	46,88	4,69 (10%)	51,57	
Part Exploitation Assainissement	2024	1 à 80	80 m3	0,51930	41,54	4,15 (10%)	45,69	
Part Exploitation Assainissement	2024	81 à 87	7 m3	0,68050	4,76	0,48 (10%)	5,24	
Part Exploitation Assainissement	2025	1 à 22	22 m3	0,54250	11,94	1,19 (10%)	13,13	
Part Investissement Assainissement	2024		87 m3	1,67600	145,81	14,58 (10%)	160,39	
Part Investissement Assainissement	2025		22 m3	1,61270	35,48	3,55 (10%)	39,03	
Organismes publics								
Redevance Prélèvement	2025		109 m3	0,09030	9,84	0,54 (5.5%)	10,38	
Consommation eau potable (Agence de l'eau)	2025	1 à 109	109 m3	0,46000	50,14	2,76 (5.5%)	52,90	
Performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'eau)	2025	1 à 109	109 m3	0,02670	2,91	0,29 (10%)	3,20	
Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau)	2025	1 à 109	109 m3	0,01700	1,85	0,10 (5.5%)	1,95	
Total de votre facture					574,90	44,64	619,54	
Prélèvements et avances à déduire					-268,75	-21,25	-290,00	
Montant total à payer					306,15	23,39	329,54	

INFORMATIONS

Nous vous rappelons qu'une fuite d'eau peut abîmer considérablement votre facture ; soyez vigilants, contrôlez fréquemment votre compteur ! Veillez à entretenir votre niche compteur ; elle vous appartient ; elle doit permettre d'accéder aisément et de protéger correctement votre compteur.

Vous trouverez ci-dessous des QR Codes vous permettant de télécharger et de consulter les nouveaux règlements de service d'eau potable, d'assainissement et d'eau pluviale applicables depuis le 01 janvier 2023.



En cas d'impossibilité d'accéder aux règlements de services via ces QR Codes vous pouvez les consulter sur le site internet, <https://epernay-agglo.fr/> à la rubrique Eau et assainissement ou venir retirer un exemplaire sur nos accueils à l'Hôtel de communauté place du 13eme Régiment de Génie à Epernay ou à la maison de la communauté rue des Loriots à Blancs-Coteaux-Vertus.

Vous pouvez également nous faire une demande par mail contact-regie-eau@epernay-agglo.fr ou par téléphone 0800 340 334

Modes de paiement :

- Mensualisation sur 9 mois pour paiement en avance de votre facture N+1
- Prélèvement au solde de la facture
- Par Paiement Internet sur le site de la C.A.E.C.P.C. www.epernay-agglo.fr
- Par Paiement Internet sur le portail i-client
- Par virement au compte de la Régie de Recettes de l'Eau
IBAN : FR76 1007 1510 0000 0020 0311 014 / Bic : TRPUFRP1
- Aux accueils : par carte bancaire, en espèces ou par chèque à l'ordre de la Régie Eau accompagné du talon de paiement.
- Par envoi postal : par chèque à l'ordre de la Régie Eau accompagné du talon de paiement.

Redevance Prélèvement	2025		109 m3	0,09030	9,84	0,54 (5.5%)	10,38
Consommation eau potable (Agence de l'eau)	2025	1 à 109	109 m3	0,46000	50,14	2,76 (5.5%)	52,90
Performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'eau)	2025	1 à 109	109 m3	0,02670	2,91	0,29 (10%)	3,20
Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau)	2025	1 à 109	109 m3	0,01700	1,85	0,10 (5.5%)	1,95

#CONTACT

Pour tout renseignement, il suffit de se rendre sur place ou de contacter la « Régie Eau et Assainissement » aux coordonnées suivantes :

- **BLANCS-COTEAUX** : Maison de la Communauté, 10, rue des Loriots à Vertus
- **EPERNAY** : Hôtel de Communauté, Place du 13^e régiment de Génie

Horaires d'ouverture des bureaux :

8h30 à 12h15 et 13h45 à 17h

0 800 340 334

Aux heures ouvrées et pour les interventions d'urgence.

Mail : contact-regie-eau@epernay-agglo.fr

Démarches en ligne :

www.epernay-agglo.fr (Services et démarches / Eau et assainissement / Abonnement et facture)